



# RECYCLAGE PERSONNE EXPOSÉE AUX RISQUES LASER (HABILITATION LASER - NIV 2)



Cette formation s'adresse avant tout à des personnes ayant déjà suivi une formation PERL à IREPA LASER ou ailleurs. Le code du travail impose un recyclage régulier avec pour objectif de raviver les connaissances et d'actualiser les contraintes réglementaires et normatives.

## PROGRAMME



Bilan des connaissances acquises  
Principe et propriété de l'émission laser  
**Le risque optique : les effets biologiques**  
Risques associés à la mise en œuvre d'un laser  
**Réglementation et normalisation**  
**Les limites d'exposition**  
**Mesures de prévention et protection**  
Contrôle des connaissances

## RÉFÉRENCES

Directive Européenne 2006/25/CE du 5 avril 2006  
Décret 2010-750 du 2 juillet 2010  
Art R.4452-1 à 4452-31 du Code du Travail  
Normes NF EN 60825-1

# SE.2R

## DATE

8 Février 2022  
2 Juin 2022  
8 Septembre 2022  
25 Novembre 2022



## DURÉE

0,5 jour / 3,5 h



## PRIX / PERSONNE

292,00 € HT  
dont frais CNSO : 12 € HT



## STAGE

Visio (présentiel sur demande)



## PUBLIC CONCERNÉ

- Personne ayant déjà suivi un cycle de formation PERL depuis moins de 6 ans ou ayant suivi une information à la sécurité laser (Niv1).
- Personne intervenant à proximité des appareils à laser et ayant accès à des niveaux de rayonnement supérieur à l'Exposition Maximale Permise (EMP).
- Classes autorisées : Toutes les classes.
- Cette personne est responsable de sa propre sécurité.
- Techniciens, régleurs de systèmes laser. Personne susceptible d'être exposée à un faisceau laser.



## OBJECTIFS

- Identifier les risques généraux inhérents à l'utilisation des lasers.
- Respecter et analyser les consignes de sécurité.
- Adapter les moyens de protection et de prévention.
- Mettre en place les moyens de protection nécessaires en intervention.
- Assurer sa propre sécurité et celle de son environnement.



OUTILS PÉDAGOGIQUES  
Exposé théorique avec support informatique / Mise en situation



## VALIDATION

- Inscription au fichier CNSO.
- Validation du niveau de compétence préparé (Niveau 2) par un questionnaire écrit.
- Remise d'une attestation de formation niveau PERL.